

Compte-rendu du CHS-CT du Val de Marne du 4 octobre 2012

Les représentants CGT au CHSCT : Alexis CORTIJOS, Pierre-Yves GABAY, Beatriz GARCIA, Michèle MERCIER

Ordre du jour:

- **Approbation du procès verbal du 19 juillet 2012 ;**
- **Déclaration liminaire et réponses de la présidente ;**
- **Propositions d'actions des directions ;**
- **Présentation de la mise à jour du DUERP et du PAP de la DDFiP 94 ;**
- **Suivi des registres santé-sécurité, des fiches de signalement, des accidents et exercices d'évacuation incendie ;**
- **Rapport annuel de la médecine pour l'année 2011 ;**
- **Rapports de visite des acteurs de prévention ;**
- **Fiches de site des postes de la DDFiP ;**
- **Questions diverses.**

I - Approbation du procès verbal du 19 juillet 2012

PV approuvé à l'unanimité.

II - Déclaration liminaire de la CGT et réponses de la direction

En réponse à notre déclaration liminaire, la Présidente nous a répondu :

- sur les moyens du CHSCT "les moyens sont ce qu'ils sont, mais jusqu'à présent nous arrivons à travailler dans des conditions pas trop mauvaises" (pas trop mauvaises, en effet !),
- sur le DUERP : "un énorme effort a été fait pour que toutes les réunions aient lieu dans tous les services",
- sur les suppressions d'emploi : "les décisions sont prises par les représentants du peuple français, le Parlement, nous ne sommes pas responsables des suppressions d'emploi mais de la répartition de ces suppressions sur les sites".

III – Propositions d'actions des directions financées par le CHSCT

DNID :

- formations incendie,
- rampe d'accès pour les personnes handicapées. Les services techniques de la mairie ont donné leur accord.

Douanes d'Orly :

- formation incendie,
- pose de stores façade nord et ouest, la CGT a voté contre cette proposition pour 3 raisons : il s'agit d'une mission immobilière à la charge de la direction, les bâtiments appartiennent à ADP (Aéroports de Paris) qui refusent de co-financer, au cours de l'année le CHSCT a refusé de financer des actions toutes aussi honorables car elles ne relevaient pas du CHSCT,
- fauteuil ergonomique.

DDFiP :

- pose porte coupe- feu entre accueil et appartement du gardien à Villejuif, action demandée de longue date par la CGT,
- fourniture et pose d'un cylindre à bouton à Cachan, action demandée de longue date par la CGT,
- fourniture et pose d'une porte coupe-feu sécurisée au local archives à Villeneuve Saint Georges,
- fourniture d'une rampe en bois dans le couloir menant à une porte de sortie évacuation, action demandée de longue date par la CGT,
- fourniture et pose de deux mains courantes et de 5 portes coupe-feu à Nogent, action également demandée par la CGT suite au rapport de l'ISST (Inspecteur santé sécurité au travail).

Actions reportées sur le budget CHSCT 2013 :

- fourniture et pose de plaques fibrociment à Nogent après expertise
- remplacement des portes du Centre d'encaissement par 3 portes coupe-feu.

Le reliquat du budget 2012 pourrait être utilisé pour financer l'achat de brassards et de bouchons anti-bruit.

IV – Le DUERP

Le Val de Marne était expérimentateur sur la dématérialisation du DUERP, mais cette dématérialisation n'a pu être mise en œuvre, cela a retardé la présentation du DUERP.

En 2013, chaque agent recevra un questionnaire, tout le monde sera impliqué. Les chefs de service devront rédiger une synthèse.

En raison de ce que la CGT a mentionné dans sa déclaration liminaire, elle émet un avis défavorable pour le DUERP 2011. Si le DUERP ne doit pas être écrit ou co-écrit par les agents, il n'en reste pas moins qu'ils doivent être impliqués réellement dans sa mise à jour.

V – Suivi des registres santé-sécurité, des fiches de signalement et exercices d'évacuation incendie

Il y a de plus en plus de fiches de signalement, elle ne sont malheureusement pas toujours suivies de plaintes. La CGT a également souligné que les chefs de poste ne devaient pas rester seuls après la fermeture du soir, ni travailler le week-end. Dans les deux cas, ils s'exposent à des risques d'agression.

La CGT a rappelé que, malgré un léger mieux dans la réalisation des exercices d'incendie, les services pouvant accueillir plus de 50 personnes (personnel plus public), qui doivent réaliser deux exercices, n'en ont effectué qu'un seul.

VI - Rapport annuel de la médecine de prévention pour l'année 2011

Le Docteur Lemaître-Prieto a une fois de plus fait part de cas de souffrance au travail. Les années passent, la souffrance reste.

VII – Rapports de visites de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST)

La Cgt déplore le manque de précisions sur les commentaires de l'administration, il n'est fait mention d'aucune date lorsque l'administration indique que les travaux auront lieu, ni si les travaux ont été faits, alors que certains rapports datent de plusieurs mois.

Ce problème sera résolu dans les prochains rapports.

VIII – Fiches de site de postes

La CGT a signalé la non présence d'eau chaude dans de nombreux sites. Cela a permis de rappeler que les DTA n'étaient pas mis à jour systématiquement après travaux. Dans les parkings souterrains, la réglementation impose la présence de seaux, de pelles et de bacs à sable, et non l'un ou l'autre ou aucun des trois.

La CGT a eu aussi une discussion sur l'accessibilité handicap sur l'ensemble des sites. En ce qui concerne Champigny, l'administration a sollicité une subvention auprès de la Commission Handicap pour refaire la rampe d'accès handicapés qui est vétuste. Le CHSCT a donné un avis favorable.

La CGT a également insisté sur la présence de végétation sur le toit de Charenton et sur le téléphone non branché de la salle des coffres d'Ivry.

IX - Questions diverses

- L'administration a rédigé un registre santé et sécurité au travail destiné aux usagers. La CGT attend d'en voir un exemplaire pour donner son avis.
- En ce qui concerne le désamiantage à Nogent, le calendrier nous a été présenté : les travaux auront lieu du 15/10 au 8/11 et se dérouleront étage par étage. Des mesures d'air seront effectuées au fur et à mesure. On nous a certifié que ces travaux présentaient un risque zéro : nous nous permettons d'en douter.
- La question de la sécurité incendie à Villeneuve-Saint-Georges n'est pas encore résolue. Légalement, le propriétaire n'est pas tenu d'installer un escalier extérieur; en revanche, l'administration peut le contraindre à mettre en œuvre des mesures compensatoires (détection incendie, portes coupe-feu).
- La CGT a signalé des fuites d'eau au bureau 3 des Hypothèques : le plafond fuit-il à la vitesse des effectifs ?
- Le Dr Lemaître-Prieto signale que de nombreux fauteuils sont dépourvus d'accoudoirs. Leur remplacement est demandé.
- A la Trésorerie de Villiers sur Marne, les chaises du "coin repas" se cassent. Il est possible de faire une demande à l'Action Sociale, à condition qu'il s'agisse d'un coin-repas répertorié.
- A Villejuif, le réfrigérateur est commandé.
- A Villeneuve-Saint-Georges, les escaliers sont mal faits.